



Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2024

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h35, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Céline DERACHE, Chahinaise AZOUZA, William MAYEUX, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRYK, Emilie DORR.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROBERT pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Rosine GRANDIN pouvoir à Annick LEFEZ, Olivier MASSY pouvoir à Brigitte SVITEK, Gérard KOTUSIK pouvoir à Karine GRUBSKI, Florian CHABOD pouvoir à Jackie CHERFILS.

Excusée : Sylvie FERRETE LOPES.

Absents : Caroline BREBANT, Frédéric DO CABO.

A été désignée comme secrétaire de séance Annick LEFEZ, qui l'a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité. Une correction est à effectuer sur le nom de GOBERT.

↳ **Introduction de M. le Maire :**

La réunion débute par une pensée émue pour notre collègue et sa famille qui vient de perdre un enfant de 14 ans. Nous observons une minute de silence en leur honneur. Toutes nos amitiés et notre soutien leur sont adressés. Beaucoup de monde était présent à la cérémonie et ce moment fut très émouvant.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 18 septembre. En attendant, deux Bureaux Municipaux (BM) seront ouverts à tous les élus les 8 et 22 août afin de préparer cette réunion et traiter les affaires courantes.

Lors du conseil municipal du 18 septembre nous aborderons le remplacement du premier adjoint. En effet, celui-ci a envoyé une lettre à Madame la Préfète pour lui annoncer sa démission, il reste néanmoins conseiller municipal. Nous sommes dans l'attente du retour de Madame la Préfète.

Un point trimestriel sur le budget était annoncé afin de faire le point sur les prévisions et les ajustements nécessaires. Ceci nous permettra de rester flexibles et de réagir rapidement en fonction des besoins.

Un point sur les avancées, avec notamment confirmation de nouvelles importantes qui ont été reçues :

- ⇒ **Contrat publicitaire** : La signature du contrat aura lieu le 12 juillet.
- ⇒ **Remise au domaine public des voiries du Tropiques** : Les travaux nécessaires seront réalisés courant juillet avant la remise officielle.

Travaux importants pour la commune :

Rénovation de l'éclairage public : La deuxième phase de la rénovation de l'éclairage public est en cours, comprenant la Zone d'Activités Économiques et Techniques (ZAET), les quartiers des Haies et du Jeu d'arc, la rue Dewaële. L'économie attendue est de l'ordre de 60 % sur la consommation électrique à l'avenir. Une réunion est prévue pour annoncer ces travaux aux habitants. Une troisième phase suivra par la suite.

Feux rouges : Les feux rouges des Haies seront réparés dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, avec une priorité donnée aux habitants du quartier des Haies. Des soucis ont été signalés au carrefour de la mairie. Nous attendons les résultats de l'étude pour déterminer les mesures à prendre.

Travaux dans les écoles : La deuxième tranche des travaux de rénovation des toilettes de l'école se déroulera pendant les vacances d'été.

Effectifs et direction des écoles : Les effectifs dans les écoles sont quasiment stables, avec une légère baisse observée. La directrice actuelle a obtenu sa mutation et sera remplacée par Mme LHEUREUX. Une rencontre sera prévue avec Monsieur le Maire.

Équipements de sécurité : Tous les équipements de sécurité ont été remis à jour.

Le lancement du marché pour les aires de jeux est en cours.

Informations sur la zone commerciale :

- Primland : le magasin Primland a été rénové et un nouveau restaurant proposant une cuisine du monde va ouvrir ses portes.
- GAMM Vert : Le projet est en attente.
- Nouveaux magasins : Deux magasins de meubles ont été inaugurés.
- Le local face au centre Aragon a été vendu pour devenir un bureau d'assurance.

Mme SVITEK précise que le podologue reste installé dans le local.

Recensement des commerces du centre-ville : Un recensement des commerces qui voudraient s'installer en centre-ville est en cours. Une boucherie/charcuterie pourrait ouvrir ses portes au cœur de la ville.

Question de la localisation du bureau de poste : une discussion a eu lieu concernant la localisation actuelle du bureau de poste. Il a été souligné qu'en cas de déplacement du bureau, il existe un risque que la charge financière revienne à la commune qui devrait créer une poste communale. Nous sommes réticents car il s'agit de la défense du service public. La Poste joue un rôle important dans la vie de la commune.

Arrivée prochaine des jeunes hongrois et portugais dans le cadre du jumelage. Il est également prévu un chantier international Concordia du 13 au 31 juillet avec la participation de 15 jeunes.

Voyage des séniors : un groupe de 10 séniors est parti au Portugal et est revenu très satisfait.

M. CHERFILS confirme qu'ils ont été très bien accueillis.

Une sortie à Amiens a eu lieu le samedi 1^{er} juin, cette sortie a eu un très beau succès (127 participants). Le programme a été très apprécié par les participants (visite de la cathédrale, les hortillonnages, repas du soir à la salle aux poutres...).

Accessibilité de la Maison Mandela : la mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la Maison Mandela est prévue afin d'accueillir le service jeunesse, pour la rentrée.

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : deux sessions de l'ALSH sont programmées en juillet et en août, chacune sous la responsabilité d'un directeur.

Mme ONUFRYK salue la qualité du programme mais trouve dommage qu'il ait été présenté et distribué tardivement.

Accueil de Concordia du 13 au 31 juillet : les 15 jeunes travailleront dans le jardin de la tranchée.

Concernant le RPE (Relais Petite Enfance), il y a beaucoup de retours positifs.

La commune est co-proprétaire et co-gérante de la piscine de Montataire ainsi que de la base nautique de Saint-Leu. Cette dernière va être rénovée. Une communication accrue sera faite vers les habitants des communes concernées pour les informer de ces rénovations et des activités disponibles.

Le 13 septembre est prévue une animation autour du bus pour l'emploi du département.

Les conférences « Ça me dit de savoir » passeront sous l'égide de la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Mme GRUBSKI propose qu'un pot soit organisé après les conférences.

M. le Maire prévoit une mise à l'honneur des bénévoles lors des vœux du Maire.

La fête de la rentrée se déroulera le 8 septembre, le repas des associations étant lui prévu le samedi 7 septembre. Il sera coorganisé par la commune et les associations locales. L'association Amitié Saint-Maximin/Perkàta préparera le repas, l'union sportive du foot tiendra la buvette.

Un plan de mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de la voirie communale est en cours d'élaboration. Ce plan sera présenté au conseil municipal pour définir le calendrier de mise en œuvre selon les priorités (trois à quatre ans).

Commémorations des 80 ans des bombardements : la commémoration officielle des 80 ans aura lieu le 14 septembre avec l'inauguration d'une guérite pour la cloche qui sera installée à l'emplacement de l'ancienne mairie. Il y aura également la reconstitution d'un

baraquement sous un barnum à la maison Mandela et une exposition sera installée dans la galerie marchande de CORA cet été.

Récompenses remises pour les enfants des écoles maternelles et primaires qui passent de la maternelle au CP et du CM2 en sixième.

15 jeunes de la commune travailleront dans les services municipaux cet été.

Une rencontre a eu lieu avec le syndicat intercommunal « Tables communes » afin d'améliorer les liens.

M. DERNIAME : il est à rappeler que deux journées de formation ont été annulées et celles-ci doivent être reprogrammées.

Support de communication : il a été constaté lors du copil communication que le semestriel est redondant avec d'autres supports et il n'est souvent pas à jour. Il est proposé de se concentrer sur moins de supports par exemple en améliorant la mise à jour du site Internet
M. le Maire rappelle l'importance des supports papier pour les personnes qui n'ont pas d'outils informatiques.

La rencontre avec les associations pour le semestriel permet de vérifier qu'il n'y a pas trop d'événements le même jour mais cela peut être organisé autrement.

Terrains familiaux locatifs : L'ACSO prévoit la mise aux normes des terrains familiaux locatifs, il s'agit d'un projet important. Cette compétence n'appartient plus à la commune. Si les travaux ne se font pas, l'aire des gens du voyage sera fermée.

Il n'y aura plus de bâtiments communs pour les sanitaires mais il s'agit d'en avoir sur chaque parcelle et nous sommes en demande.

M. DERNIAME : c'est un projet qui avance car j'ai été contacté par une société d'Eure-et-Loir qui voulait connaître l'historique, etc.

Une étude est en cours pour l'agrandissement du cimetière. Une procédure de reprise des concessions à l'abandon est également en cours.

Nous avons la confirmation de la venue d'un médecin au 1^{er} septembre et il a une volonté de créer un centre de santé avec des confrères. L'ACSO recherche un terrain pour la construction d'une clinique / centre de santé. Madame De Rothschild serait intéressée et va prendre contact avec l'ACSO.

Mme ONUFRYK : est-ce qu'il s'agit d'un cardiologue ou d'un médecin généraliste ?

M. le Maire : il s'agit d'un cardiologue et il est médecin généraliste également.

Mme SVITEK : je souhaite signaler l'installation des gens du voyage sur la place de la solidarité. Ils se sont branchés sur l'eau et l'électricité.

M. le Maire : ceci a été évoqué cet après-midi avec la police municipale. Nos infrastructures sont trop légères. Nos installations qui permettent de se brancher sont trop faciles d'accès. Il faudrait que nous ayons de quoi couper l'eau et l'électricité. Cette situation devient très pénible. La police municipale s'en occupe. Normalement l'occupation illicite peut donner lieu à une amende par jour. Par rapport au côté humain, les gens du voyage auraient un membre de leur famille qui serait hospitalisé à Creil.

Mme HASNI : Lors du comité de pilotage (COPI) communication, il a été évoqué la nécessité de sensibiliser les élus sur la retenue à adopter dans leurs communications. Un fascicule de deux pages a été élaboré par le service communication pour rappeler le rôle des élus, les difficultés et les obligations attachées à leurs fonctions. Il est important de

rappeler ces aspects lorsqu'on s'exprime en tant qu'élus, surtout en période électorale. Éviter les réactions à chaud est crucial pour éviter des préjudices.

M. le Maire : je rappelle l'importance d'éviter les excès de langage notamment sur les réseaux sociaux. J'insiste sur la vigilance que doivent avoir les services mais également la population concernant les communications publiques et les réseaux sociaux. Je précise également qu'il faut aussi faire respecter les élus et que tout excès sera sanctionné et le cas échéant le tribunal rendra justice.

Mme HASNI : d'autant que nous rentrons dans une période électorale, d'où l'importance des vigilances afin d'éviter tout malentendu.

M. le Maire : un équilibre est à trouver entre tout ou rien et pour lutter contre les absurdités et les contre-vérités.

M. BEGHIN : une rencontre a eu lieu hier avec les intervenants des ateliers municipaux.

M. le Maire : une très bonne rencontre avec les professeurs, dynamiques. Le bureau municipal a décidé que l'inscription sera faite à l'année et qu'il faudra justifier des absences pour obtenir un remboursement. Et, en-dessous de huit inscrits, il n'y aura pas d'ouverture d'atelier. Nous devons être rigoureux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions pour les ateliers.

Avis et décisions

Cabinet du Maire

- Proposition de motion contre « le choc des savoirs » de l'Éducation Nationale.

M. le Maire fait lecture de la motion qui est proposée :

« Nous, élus membres du Conseil Municipal de Saint-Maximin, dénonçons l'ensemble des mesures annoncées dans le soi-disant « choc des savoirs » : il s'agit d'une politique profondément réactionnaire qui vise notamment à détruire le collège unique et son ambition de démocratisation scolaire et d'émancipation, déjà mis à mal par des années d'attaques violentes contre le service public de l'Education nationale.

Nous dénonçons les moyens insuffisants dont dispose les établissements scolaires pour assurer la réussite des élèves. Cela se traduit par des classes surchargées et par un nombre très limité de demi-groupes, tout cela étant aggravé par la mise en place des groupes de niveau en Français et en Mathématiques qui consomme d'importants moyens sans être véritablement financée.

Au-delà de ce manque de moyens malheureusement habituel, nous sommes, comme la grande majorité des personnels de l'Education nationale, totalement opposés au principe même des groupes de niveau. Toute la littérature en sciences de l'éducation et en sociologie a démontré leur inefficacité et leurs effets néfastes sur les élèves (stigmatisation, épuisement face à la mise en concurrence permanente, reproduction des inégalités sociales, etc.). Le ministère affirme que ces groupes seront flexibles mais en réalité toute personne sur le terrain sait pertinemment que ce ne sera pas le cas. Nous refusons l'instauration d'un tri social qui va renforcer les inégalités et assigner les élèves à un destin scolaire dès leur entrée au collège.

Nous exigeons donc l'abandon immédiat des groupes de niveau et de l'ensemble des mesures du « choc des savoirs ». »

Cette motion a déjà été adoptée par le conseil communautaire de l'ACSO.

M le Maire : cette mesure touche essentiellement le collègue.

M. DERNIAME : nous revenons 30 ou 40 ans en arrière lorsque nous avons créé le collège pour tous.

M. le Maire : lorsque j'étais jeune, j'habitais dans un village il n'y avait que deux enfants qui pouvaient aller au collège. Les autres finissaient le certificat d'études et partaient au travail. Il y a une menace sur le financement de l'école là où l'extrême droite est au pouvoir car les municipalités qui sont à l'extrême droite ont une baisse de 20 % sur le budget scolaire.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité avec une abstention (Mme ONUFRYK), le projet de motion.

- Désignation d'un nouveau représentant aux syndicats intercommunaux de la base de Saint-Leu d'Esserent et de la piscine de Montataire.

Notre collègue, M. CHABOD, pour des raisons professionnelles et familiales, nous indiquait qu'il ne pouvait pas participer. Il a souhaité que nous le remplacions.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Mme GRUBSKI pour la base de Saint-Leu et de Mme BREBANT pour la piscine de Montataire.

❖ Administration générale :

- Avis sur le projet NEOCEM : le Conseil Municipal doit donner un avis sur l'installation d'une usine de fabrication de ciment bas carbone dans les carrières. Elle travaillera à partir du calcaire de Saint-Maximin. Le dossier est actuellement à la préfecture, qui a la compétence en la matière. La préfecture a décidé d'une consultation publique et demande l'avis de la municipalité sur cette usine. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de ce projet, qui a été créé par des jeunes entrepreneurs et a impressionné les habitants. Bien que les cimenteries soient souvent sources de pollution, des mesures sont prévues pour garantir que cette usine ne le soit pas. La création d'environ 25 emplois est également prévue.

M. MAYEUX : petite question par rapport à l'usine : en fait l'usine polluerait 50 % de moins que les autres du même type. Mais ça va polluer quand même. Quels sont les autres intérêts pour la ville hormis les 25 emplois que cela va créer ? Quel est l'impact sur la route ? L'entreprise prendra-t-elle à sa charge son nettoyage et celui des voitures ?

M le Maire : les camions passeront sur la RD 44. Le PLU n'a été modifié que par rapport à la hauteur autorisée des bâtiments. La disparition des entreprises dans le bassin Creillois a été catastrophique. Aujourd'hui, la région manque d'emplois industriels. C'est une solution d'utiliser le matériau local pour réindustrialiser et développer et avoir du dynamisme. La pollution sera réduite au minimum et l'extraction de la pierre fait forcément de la poussière. Toutes les villes doivent contribuer à redynamiser le tissu industriel de la région. On a la ressource et le matériau local. Toutes les personnes présentes à la réunion qui étaient même opposées au départ au projet sont sorties satisfaites convaincues.

Mme ONUFRYK : le chauffage à terme pourrait être gratuit pour les habitants

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité avec une voix contre (M. MAYEUX) et une abstention (Mme DORR), le projet NEOCEM.

- Ressources Humaines :
 - Accueil des apprentis ;

Nous avons une tradition qui consiste à accueillir un maximum de jeunes que nous pouvons aider. Nous recevons énormément de stagiaires de tous niveaux. Récemment, nous avons accueilli une dizaine de stagiaires pendant une quinzaine de jours. Nos agents acceptent les tutorats, ce qui mérite d'être souligné.

Cependant, la notion d'apprentissage est différente. Il ne s'agit pas seulement d'un stage de quelques semaines mais d'un engagement sur une période de 12 ou 36 mois, selon le métier choisi. Nous pensons qu'il serait raisonnable de limiter le nombre d'apprentis à quatre par an. Le Bureau Municipal a émis un avis favorable pour 4 apprentis.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'accueil de quatre apprentis au maximum.

- Ouverture de poste pour un remplacement au service technique :

Mme HASNI : Le conseil municipal doit délibérer sur le principe de remplacement en cas de congés pour raisons de santé. Il faut déterminer les services où le remplacement est nécessaire et à partir de quelle échéance celui-ci doit être effectué, notamment pour les congés de longue durée. Auparavant, le remplacement n'était pas systématique, mais il est désormais obligatoire. Il est donc nécessaire de prendre une délibération de principe concernant tous les types de remplacement, afin de s'assurer qu'un taux adéquat de personnel soit maintenu, surtout dans les métiers spécifiques.

M. le Maire : est-ce que cela correspond à ce que l'on m'a expliqué ?

Actuellement un agent est absent depuis plus d'un mois. Nous avons besoin de l'ouverture d'un poste supplémentaire pour pouvoir le remplacer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ouverture de ce poste.

- **Finances** :

- Point sur le Budget Primitif 2024 ; il avait été décidé de faire un point par trimestre : présentation par Mme THIVERNY.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions aux associations en deux temps : d'abord les 2/3, puis le dernier tiers selon la situation en septembre/octobre.

Le Maire informe que la commune a demandé à l'ACSO de rembourser la consommation des fluides sur les TFL.

Le Maire suggère au Conseil Municipal de prioriser les travaux visant à réaliser des économies d'énergie à la salle des sports. L'audit énergétique vient d'arriver et plusieurs préconisations seront présentées en détail plus tard.

Les personnels, et surtout les cadres, ont commencé à prendre conscience de la nécessité de réaliser des économies. En parallèle, il est essentiel de maintenir les services à la population, particulièrement dans le domaine social.

Mme Hasni rappelle l'existence de la commission qui a des pistes à proposer.

M. le Maire : Les suggestions de la commission doivent être transmises au Bureau Municipal. Le Maire rappelle que le montant du remboursement des emprunts ne cesse de diminuer et que les banques seraient prêtes à accorder de nouveaux prêts, soulignant que la commune est bien notée sur ce plan.

La difficulté réside dans la concrétisation de la nécessité de vigilance en mesurant l'adéquation des dépenses, y compris celles de personnel, avec les besoins de la population et de la commune. Les élus doivent être associés à ce processus, et le travail doit déboucher sur des propositions concrètes.

- Priorisation des investissements ; il s'agit d'une liste de souhaits des services (voir le tableau)

Mme ONUFRYK : propose de ne pas jeter à la poubelle les anciennes couvertures et draps et de les recycler ou de le réutiliser.

Mme SVITEK : insiste sur la nécessité de veiller à ce que le matériel acheté ne disparaisse pas.

Mme ONUFRYK : est-ce que les caméras sont compatibles avec ce qui a déjà été voté ?

M. le Maire : bien que cela ne réponde pas à tous les problèmes c'est une demande de la population.

- Subventions aux associations ;

Mme AZOUZA : rappelle que la commission s'est réunie fin mai, explique le travail de la commission et présente également le tableau des propositions. Le tableau a été établi par la commission, l'enveloppe de 2023 était de 200 000 € et pour cette année elle est de 180 000 €. Dans cette enveloppe, vous avez les subventions aux associations mais également le prévisionnel des trois associations qui ont une convention avec la municipalité, Monsieur le Maire souhaiterait que le COS participe aux événements de la commune. Il faut être vigilant sur le respect des conditions pour verser les subventions.

Le COS est une obligation pour les communes mais néanmoins nous souhaiterions que le personnel du COS participe aux réunions sur le semestriel et autres.

Trois associations ont un statut différent : le handball, le football et le Twirl. Nous avons avec ces associations une convention annuelle. Pour rappel, si les associations ne fournissent pas le procès-verbal de leur assemblée générale, il n'y a pas de subvention. C'est une formalité obligatoire.

Mme ONUFRYK : intervient sur les subventions exceptionnelles et sur les subventions accordées en totalité aux associations dont les élus sont membres.

Mme AZOUZA : je rappelle que la commission a examiné les mêmes critères pour toutes les associations pour être très juste.

M. le Maire : je félicite les bénévoles qui s'occupent des associations et je rappelle qu'il faut les aider mais il faut être aussi rigoureux. Il y a une grosse inquiétude sur le renouvellement des membres d'association car les jeunes ne viennent pas.

Mme SVITEK : il ne faut pas oublier qu'en plus des subventions que nous versons il y a aussi le prêt des salles, le prêt de matériel, de véhicules...

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les montants proposés pour les subventions.

- Revalorisation des tarifs des services communaux (cantine, périscolaire, ALSH...) au 1^{er} septembre 2024 : depuis 2019 il n'y a pas eu de revalorisation des tarifs de la plupart des services municipaux. Il est proposé de revaloriser les tarifs à hauteur de l'inflation, soit 4,9 %.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs proposée.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Lancement du concours d'architectes pour la salle Jean Hervé. Une étude de faisabilité a été réalisée par Mme Naulot (architecte) pour la construction d'une

nouvelle salle multifonction (restaurant intergénérationnel, périscolaire). Cette future salle sera construite sur la parcelle XA 178 à côté de l'école maternelle. L'étude de faisabilité a abouti à un budget prévisionnel de 4 000 000 € TTC. Par la suite, l'ADTO lancera un concours d'architectes, ce qui permettra de sélectionner un architecte sur dossier.

M. Mayeux demande pourquoi ça passe de 7 à 4.

M. le Maire : on a retravaillé le projet pour diminuer le coût. La population sera associée après avoir fait le travail de détail avec un architecte.

Un échange assez vif a lieu entre M. MAYEUX et M. le Maire concernant le projet.

M. Mayeux s'inquiète du bruit si la salle située sur le terrain prévu sert de salle des fêtes. Il trouve honteux d'emprunter 3,5 millions d'euros pour réaliser ce projet alors que d'autres infrastructures de la ville sont en mauvais état. Il exprime sa préoccupation quant à l'endettement des générations futures.

M le Maire rappelle que l'objectif est de créer un restaurant scolaire et un espace pour les seniors, plus près des écoles et de la résidence pour seniors. Il précise qu'à aucun moment il n'a été question de faire de cette salle une salle des fêtes. La salle sera mise à disposition des associations pour des conférences et autres activités similaires, sans nuisances sonores. Ce projet faisait partie du programme présenté aux habitants lors des élections municipales. Ce sera un équipement supplémentaire pour la commune. Le projet sera présenté à la population une fois qu'il sera bien défini.

Le conseil municipal vote, à la majorité avec une voix contre (M. MAYEUX), le lancement du concours pour la salle Jean Hervé.

- Point sur les travaux en cours ou à venir : cela a déjà été évoqué plus tôt

M. CHERFILS signale qu'il y a eu un recensement des nids-de-poule aujourd'hui.

❖ Sport / Culture / Bibliothèque :

- Propositions pour le fonctionnement des ateliers municipaux à la rentrée 2024 :
L'inscription doit se faire sur une année et les ateliers ne pourront ouvrir que s'il y a huit personnes inscrites au minimum. Il sera possible de demander un remboursement en cas d'absence à une ou plusieurs séances mais il ne sera accordé que sur justificatif (certificat médical ou en cas de déménagement).

Questions diverses :

M. le Maire indique qu'une réflexion est engagée sur le devenir du logement de l'ancienne directrice générale des services.

Mme GRUBSKI pense qu'il est intéressant que les archives puissent être déplacées.

M. le Maire suspend la séance et donne la parole au public.

M le Maire rouvre la séance et clôt la séance à 22 heures.



